Compte Rendu du Conseil Municipal du 8 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le huit septembre, le Conseil municipal de Laroin dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur SUREAU Frédéric, Maire.
Date de convocation : 03/09/2026 Affichage : 03/09/2026
Nombre de conseillers en exercice : 15 - Conseillers présents : 12
Nombre de suffrages exprimés : 15
Etaient présents : SUREAU Fréderic, RECABORDE LEVEQUE Philippe, LE ROY Laura, ESTELLAT Philippe, FERREIRA Virginie, BALADON Sylvie, BIDART Stéphanie, LABORDE Eric, LABORDE Frédéric, LORAND Cynthia, OLIVEIRA Evelyne, RIFFAUD Philippe.
Etaient absents excusés : BESAURY Jérôme, RIGON Sandrine, SOUDAR Denis.
Ont donné pouvoir : BESAURY Jérôme, RIGON Sandrine, SOUDAR Denis.
Secrétaire de séance : ESTELLAT Philippe

1-Mouvement du personnel : Résidence Guilhembaqué et service civique

La Commune recherche toujours 2 services civiques pour l'école, la mairie et la résidence séniors.

La Mairie a lancé un recrutement à la résidence Guilhembaqué, suite au départ d'un agent. Beaucoup de candidatures pour le poste d'animateur. Une personne a été retenue, elle débutera en janvier.

2-Tarifs cantine

Madame Ferreira, adjointe aux affaires scolaires, informe le conseil municipal qu'à compter du 01/10/2026, les tarifs d'achat des repas livrés par la cuisine centrale de l'Agglo vont augmenter de 4% . Elle précise que cette augmentation annuelle n'avait pas été répercutée aux familles l'an dernier et que la Commune avait pris en charge cette augmentation.
Après en avoir discuté, le conseil municipal décide d'appliquer les tarifs suivants à partir du 01/10/2026 :

Quotient familial de 0 à 550	3.75 €
Quotient familial de 551 à 1300	4.06 €
Quotient familial à partir de 1301	4.37 €
Extérieurs de Laroin	4.37 €
Repas adultes	7.80 €
Repas adultes résidence Guilhembaqué	7.28 €

3-Terrains

En raison de la future révision du PLUi, qui va consister à réduire les terrains constructibles, la commune réfléchit à acheter un terrain qui est actuellement en emplacement réservé pour éventuellement faire un lotissement communal réservé à des primo accédants laroinais.

En raison des futures constructions autour de la place des fêtes, le Conseil municipal réfléchit au projet d'agrandir le croisement du chemin des écoles et la descente, en empiétant peut-être sur l'ancien cimetière. Des rencontres sont prévues avec l'Agglo qui est propriétaire du chemin des écoles.

4-Local médecin

Le docteur Lafourcade rend son bail au 1er janvier 2027.
La Commune a pris contact avec Présence 64 qui nous a mis en relation avec deux médecins.

5-Autorisation absences personnel communal

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la Commune ne dispose pas pour le moment de règles relatives aux autorisations d'absence des agents municipaux. Il ajoute que le décret n°2026-604 du 6/07/2026 relatif aux autorisations spéciales d'absence et aux aménagements horaires liés à la parentalité et à certains événements familiaux dans la fonction publique, entrera en vigueur le 1er janvier 2027 et que la Commune l'appliquera pour ses agents.

6-Gens du voyage

Monsieur le Maire relate aux conseillers les faits suite à l'occupation illicite du terrain de foot par les gens du voyage, les négociations avec le médiateur de l'Agglo. Il rajoute que ces occupations se reproduiront et que pour éviter d'être sans arrêt mis devant le fait accompli, la Commune pourrait proposer au service « Gens du voyage » de l'Agglo qui cherche à placer des groupes l'été, la mise à disposition sous conditions du terrain de foot du 8 au 22/08/2027 uniquement. Avant ou après, la commune ne négocierait pas et demanderait l'expulsion. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

7-Travaux Gave de Pau

A compter du 9/09/2026, des travaux de protection de berges avec la création d'épis et d'un chenal vont être réalisés à l'initiative du Syndicat Mixte du Bassin du Gave de Pau pour 253 000€.

8-Nettoyage Maison des lacs

La Commune a fait réaliser 3 devis pour le nettoyage des façades de la Maison des lacs.
RL Nettoyage : 4800€ TTC
Univert propre : 4200€ TTC
DHP : 2832€ TTC
Vu les différences de prix et le peu d'explication sur certains devis, il sera demandé des précisions.

9-Prorogation de la Convention Territoriale Globale de la CAF

Monsieur le Maire informe les conseillers que la Convention territoriale globale constitue le cadre partenarial permettant de définir et de mettre en œuvre un projet social de territoire partagé entre la Caisse d'allocations familiales, la Communauté d'Agglomération (CAPBP) et les 31 communes membres La Convention territoriale globale actuellement en vigueur arrive à échéance le 31 décembre 2026.
Considérant que les élections municipales de mars 2026 et l'installation consécutive des nouvelles équipes municipales et communautaire rendent nécessaire un délai supplémentaire afin de permettre leur pleine association à l'élaboration du prochain projet territorial, la prolongation de la convention jusqu'au 31 décembre 2027 permettra d'assurer la continuité du partenariat et des actions engagées sur le territoire. Ce délai permettra de conduire les travaux de diagnostic, de concertation et de définition des orientations nécessaires à l'élaboration d'une nouvelle Convention territoriale globale prenant effet au 1er janvier 2028.
Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité accepte la prorogation de la Convention Territoriale Globale de la CAF pour un an.

10-Décision modificative budget

La Commune a besoin de faire une décision modificative pour régulariser des écritures comptables pour la destruction des préfabriqués. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

11-**Point voirie / déchets**

Monsieur le Maire fait lecture du compte-rendu fourni par M Denis Soudar, conseiller élu à la Voirie :

- Travaux de voirie réalisés en août par la SOGEBA : 17 580 €
- Fauchage : Second passage prévu autour des lacs, dans le village sur les voies départementales : 10 687€

- Curage des fossés et renforcement des bas-côtés chemin de Las Passades. En cours :2 500 €
- Réparation mur du Couday, Courant septembre :1 500 €
- Projet parking Mairie : En attente de retour de l'étude
- Propriété parking quai des rafts + parking passerelle: En cours. Réunion à venir
- Signalisation horizontale salle polyvalente : réunion à venir : 5 000 €
- Mise en place céder le passage cote Mercé: En attente retour Communauté d'Agglo.
- Déchets : Mise en place abris bacs aux Lacs (entrée + passerelle)Octobre 2026
- Renforcement du bac collecte sélective parking passerelle en cours.

12-Questions diverses :

* Le Conseil Municipal décide d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation.

***Cerema :** La Mairie a pris contact avec cet organisme qui est un service d'expertise publique nationale de référence pour l'Etat et ses collectivités afin de trouver des solutions pour entretenir la passerelle.

***IKTUS :** Un rdv est fixé pour aborder différents sujets.

***Trinquet :** Ce projet date déjà de plusieurs années. L'APGL nous a fait une estimation pour la création d'un trinquet dans le prolongement de la salle polyvalente, cela couterait environ 1 million d'euros. A ce stade la Commune réfléchit sur une solution de financement.

***Vitesse dans le village.** De nombreux administrés se plaignent de la vitesse excessive dans les rues du village. La Mairie demande à la Police Intercommunale de faire des contrôles. Il est rappelé que la vitesse dans le cœur du village est limitée à 30km/h.

***Recensement de la population.** Il aura lieu prochainement du 15/01 au 15/02/2027. La Mairie recherche 2 agents recenseurs.

***Date repas des aînés et vœux aux associations :** Petit changement , le repas ne se fera plus en fin d'année mais il aura lieu le samedi 23/01/27. La cérémonie des vœux est également programmée le vendredi 22/01 à 18h30.

***Date réunion communication :** le 5/10 à 18h